

Séance du comité administratif du 28 octobre 2020
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, et qui s'est tenue à huis clos et par visioconférence, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et suivant la Loi.

Étaient présents :

MM. Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif et procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)
2. MEI : autorisation de signature de l'avenant 2020-2 au contrat de prêt (FLI)
3. Octroi d'un contrat pour la création d'une œuvre / support artistique pour faire la promotion de la Stratégie de développement socioéconomique 2019-2029
4. Projet « Campagne achat local Noël Charlevoix »
Service de l'aménagement du territoire et de la forêt
5. Le Massif S.E.C. : demande concernant l'octroi d'un permis d'intervention (déboisement)
- Divers**
6. Ministère de la Famille (petite enfance) : octroi d'une aide financière à des promoteurs
7. Demande de commandite : Domaine Forget (activité bénéfice)
8. Affaires nouvelles
 - 8.1. Autorisation de signature d'une entente de partenariat avec Services Québec pour la coordination du RVGRH 2021
9. Courrier
10. Période de questions du public
11. Levée de l'assemblée

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour, incluant le retrait du point 2 (Chambre de commerce de Charlevoix : renouvellement du partenariat), est proposée par monsieur Patrice Desgagné et résolue unanimement.

2- MEI : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 2020-2 AU CONTRAT DE PRÊT (FLI)

ATTENDU QUE le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC de Charlevoix ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE suite à cette décision, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME;

ATTENDU l'avenant 2020-2 proposé par le MEI à la MRC de Charlevoix, comme s'il était ici au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE le préfet, madame Claudette Simard, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document relatif à la présente résolution et confirmant la mise en œuvre du programme Aide d'urgence aux PME, en particulier l'avenant 2020-2 soumis par le MEI.

QUE l'équipe de conseillers et conseillères en développement économique du SDLE, coordonnée par la directrice, madame Anne Scallon, soit mandatée pour effectuer l'analyse des demandes adressées par les entreprises et déterminer l'aide financière octroyée aux entreprises admissibles, et ce, conformément aux modalités administratives et responsabilités confiées à la MRC dans le cadre de ladite entente signée avec le MEI.

3- OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CRÉATION D'UNE ŒUVRE / SUPPORT ARTISTIQUE POUR FAIRE LA PROMOTION DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE 2019-2029

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix de faire la promotion de la Stratégie de développement socioéconomique 2019-2029, en particulier des signatures recueillies auprès des partenaires engagés dans sa mise en œuvre;

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix d'exposer cette œuvre dans la salle de délibérations;

ATTENDU l'appel à projets lancé auprès des artistes de la région en vue d'obtenir des propositions;

ATTENDU la proposition reçue d'une œuvre artistique de madame Karine Locatelli au montant de 1 250 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat de fabrication d'une œuvre artistique à madame Karine Locatelli, au montant de 1 250 \$ (avant taxes), une dépense imputée au budget de l'administration générale.

QUE la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix le contrat intervenant avec madame Karine Locatelli.

4- PROJET « CAMPAGNE ACHAT LOCAL NOËL CHARLEVOIX »

ATTENDU QUE les partenaires régionaux du projet « Campagne achat local Noël Charlevoix 2020 » sollicitent la contribution de la MRC de Charlevoix afin d'assurer la mise en œuvre du projet dans le contexte de la pandémie et de l'annulation des marchés de Noël;

ATTENDU QUE le coût total du projet se chiffre à 130 000 \$ et que chaque MRC est sollicitée afin de contribuer pour une somme équivalente à 7 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte de défrayer une somme de 7 500 \$, afin de contribuer à la réalisation du projet « Campagne achat local Noël Charlevoix 2020 », une dépense imputée au fonds éolien de développement régional, financé par les redevances du projet éolien Rivière-du-Moulin (budget 2020 du TNO Lac-Pikauba).

5- LE MASSIF S.E.C. : DEMANDE CONCERNANT L'OCTROI D'UN PERMIS D'INTERVENTION (DÉBOISEMENT)

ATTENDU la demande de permis d'intervention pour aménagement récréatif et faunique présentée par Le Massif S.E.C. à la MRC de Charlevoix afin de procéder à des travaux de déboisement d'un espace dédié au stationnement pour le futur complexe hôtelier Club Med Charlevoix;

ATTENDU QUE le comité multiresource a étudié la présente demande, par courriel et par visioconférence, et que ce dernier n'a pas été en mesure de formuler une recommandation unanime au Conseil de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Charlevoix a pris connaissance de l'ensemble des informations, commentaires, avis et argumentaires présentés et remis à la MRC par les représentants pour la sauvegarde du plateau de Grande-Pointe, par la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, par Le Massif S.E.C. et par divers organismes de développement tels que Tourisme Charlevoix;

ATTENDU QUE le Massif a déjà obtenu les confirmations à l'effet que son projet de stationnement est conforme à la réglementation municipale de Petite-Rivière-Saint-François et que le permis de construction du stationnement a été autorisé par la Municipalité, sur la base d'une analyse du plan projet du stationnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a confirmé que Le Massif pourrait envisager le reboisement d'une portion de territoire advenant que l'impact visuel du stationnement s'avère problématique de la rue Principale ou du côté sud-ouest;

ATTENDU QUE le mandat de la MRC de Charlevoix, par le biais du comité multiressource, est d'assurer la concertation des utilisateurs et des partenaires du territoire de la forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François dans le cadre de la mise en valeur et le développement socioéconomique du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à émettre un permis d'intervention pour aménagement récréatif et faunique en faveur de Le Massif S.E.C. afin de procéder au déboisement d'un espace de stationnement pour le futur complexe hôtelier Club Med Charlevoix.

QUE la MRC de Charlevoix demande au comité multiressource de poursuivre les discussions relatives aux enjeux environnementaux et de formuler, le cas échéant, des recommandations quant aux moyens à privilégier afin d'améliorer l'acceptabilité sociale des partenaires.

6- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (PETITE ENFANCE) : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DES PROMOTEURS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu une somme de 35 340 \$ du ministère de la Famille afin de soutenir des projets relatifs à la petite enfance, avec pour objectif général de mettre en œuvre des projets et des activités répondant aux besoins locaux et visant la création ou la consolidation d'environnements favorables au développement optimal des enfants de 0-5 ans et à la réalisation de projets de vie des familles de Charlevoix;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu cette aide considérant le fait qu'elle était fiduciaire du projet Avenir d'enfants, qui n'est plus soutenu financièrement depuis la fin du mois de juin 2020 et qui bénéficie d'une concertation d'intervenants dans le domaine de la petite enfance, réunis au sein de la Table-Famille de Charlevoix;

ATTENDU QUE les partenaires de la Table-Famille de Charlevoix ont convenu d'effectuer un appel à projets et que deux promoteurs ont soumis un projet pour analyse :

- 1) Musée de Charlevoix : « Au secours du Père Noël »;
- 2) GUÉPE : « Les P'tits aventuriers de nature ».

ATTENDU QUE ces projets rejoignent deux objectifs inscrits au plan d'action de la Table-famille de Charlevoix pour l'année 2020-2021:

- 1) Améliorer la qualité des interactions parents-enfants;
- 2) Créer des environnements favorables au développement global des enfants.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif de la Table-Famille de Charlevoix d'octroyer les sommes suivantes aux deux projets :

- 1) Musée de Charlevoix : 6 000 \$;
- 2) GUÉPE : 18 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 24 000 \$ répartie comme suit : 18 000 \$ accordé au Musée de Charlevoix et 6 000 \$ accordé à GUÊPE et que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix le protocole d'entente avec les promoteurs.

QU'une somme de 4 567,50 \$ soit affectée au financement d'une série d'activités de formation pour les parents et les intervenants selon les besoins exprimés par les membres de la Table-Famille.

7- DEMANDE DE COMMANDITE : DOMAINE FORGET (ACTIVITÉ BÉNÉFICE)

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 200 \$ au Domaine Forget dans le cadre de l'activité bénéfice annuelle, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

8- AFFAIRES NOUVELLES

8.1- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC SERVICES QUÉBEC POUR LA COORDINATION DU RVGRH 2021

ATTENDU QUE la volonté de la MRC de Charlevoix de poursuivre son implication visant la coordination de l'événement *Rendez-vous en gestion des ressources humaines (RVGRH)* prévu en 2021, et ce, en collaboration avec des partenaires régionaux dans le domaine de l'entrepreneuriat et du développement économique;

ATTENDU la volonté des partenaires d'obtenir une aide financière de Services Québec pour assurer la réalisation de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Stéphane SIMARD** à signer, pour et au nom de la MRC de Charlevoix, l'entente de partenariat avec Services Québec et tout autre document permettant la réalisation et la coordination du RVGRH en 2021.

9- COURRIER

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministère des Transports nous informe des mesures qui seront prises concernant la problématique de sécurité routière au kilomètre 32 de la Route 381.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe qu'il a délivré une autorisation concernant le projet de correction de courbes et profil avec l'ajout d'une voie lente sur la route 169.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous transmet le calcul détaillé du montant alloué pour le programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles pour l'année 2020.

La CPTAQ nous transmet :

- Un compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier 428418, Saint-Urbain.

DIVERS

Lumen nous informe qu'ils sont fournisseur de matériaux électriques dans le Projet Club Med Charlevoix.

Le Mouvement Action-Chômage de Charlevoix nous transmet leur info-lettre du mois d'octobre 2020.

La Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul nous remercie de notre don dans le cadre de leur événement « La santé, Ça marche ».

L'Association pulmonaire du Québec nous invite à participer à leur 5^e campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon ».

10- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

11- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean Fortin et résolue unanimement. Il est 16 h 20.



Claudette Simard
Préfet



Karine Horvath
Directrice générale